

## ÉTIQUETAGE ET NOTICE

## A. ÉTIQUETAGE

## MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte de 1 flacon de 100 mL

### 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

QUENTAN INJECTABLE  
2,73 mg de bromhexine/mL

### 2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET D'AUTRES SUBSTANCES

Par mL :

2,73 mg de bromhexine (= 3 mg de chlorhydrate de bromhexine)  
0,70 mg de parahydroxybenzoate de méthyle  
0,30 mg de parahydroxybenzoate de propyle

### 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable

### 4. TAILLE(S) DE L'EMBALLAGE

100 mL

### 5. ESPÈCES CIBLES

Bovins, porcins, chiens et chats.

### 6. INDICATION(S)

### 7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Voie IM.  
**Lire la notice avant utilisation.**

### 8. TEMPS D'ATTENTE

**Temps d'attente :**

Bovins

Viande et abats : zéro jour.

Lait : en l'absence de LMR pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise-bas.

Porcins  
Viande et abats : zéro jour.

#### 9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Ne pas utiliser chez les femelles laitières (Cf. rubrique « Temps d'attente »).

#### 10. DATE DE PÉREMPTION

EXP : {MM/AAAA}  
Après ouverture, utiliser avant...

#### 11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver entre 8 et 25 °C.

#### 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

**Élimination** : lire la notice.

#### 13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

Outer boxes:

Unvarnished (or handily writable) white rectangle, large enough for enabling handwritten dosing reported into, with green outerline just below the complete product name (complete as mentioned in the header of the package leaflet) and above a red rectangle mentioning in black types on red frame:

Usage vétérinaire.

Uniquement sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Respecter les doses prescrites.

#### 14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

#### 15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS

29, avenue Tony Garnier

69007 Lyon – France

QUENTAN® est une marque déposée de Boehringer Ingelheim Vetmedica GmbH, utilisée sous licence.

**16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/3603262 8/1992

**17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS  
PRIMAIRES**

Étiquette du flacon de 100 mL

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

QUENTAN INJECTABLE  
2,73 mg de bromhexine/mL

**2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)**

2,73 mg de bromhexine/mL

**3. FORME PHARMACEUTIQUE**

Solution injectable

**4. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

100 mL

**5. ESPÈCES CIBLES**

**6. INDICATION(S)**

**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Voie IM.  
Lire la notice avant utilisation.

**8. TEMPS D'ATTENTE**

**Temps d'attente :**

Viande et abats : bovins et porcins : zéro jour.

Lait : bovins : pas chez les femelles productrices de lait de consommation humaine, dès 2 mois avant la mise-bas.

**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.

**10. DATE DE PÉREMPTION**

EXP : {mois/année}

Après ouverture, utiliser avant ...

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Conserver entre 8 et 25°C.

**12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Élimination : lire la notice.

**13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT**

Red rectangle mentioning in black types on red frame:

Usage vétérinaire

Respecter les doses prescrites.

**14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS

29, avenue Tony Garnier - 69007 Lyon – France

**16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ****17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot : {numéro}

## **B. NOTICE**

## **NOTICE**

QUENTAN INJECTABLE, 2,73 mg/mL, solution injectable pour bovins, porcins, chiens et chats, bromhexine (sous forme de chlorhydrate)

### **1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS  
29, avenue Tony Garnier  
69007 Lyon – France

Fabricant responsable de la libération des lots :

LABIANA LIFE SCIENCES  
CALLE VENUS, 26  
CAN PARELLADA INDUSTRIAL  
08228 LES FONTS DE TERRASSA  
BARCELONE  
ESPAGNE

### **2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

QUENTAN INJECTABLE

### **3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

1 mL contient :

2,73 mg de bromhexine, soit 3 mg de chlorhydrate de bromhexine  
0,70 mg de parahydroxybenzoate de méthyle (E 218)  
0,30 mg de parahydroxybenzoate de propyle

### **4. INDICATION(S)**

Chez les bovins, porcins, chiens et chats : traitement mucolytique des états d'encombrement des voies respiratoires.

### **5. CONTRE-INDICATIONS**

Œdème du poumon.

En cas de bronchite vermineuse grave, le médicament n'est à utiliser que 3 jours après la mise en route du traitement anthelminthique.

### **6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

Vous pouvez aussi les rapporter via le dispositif national de pharmacovigilance vétérinaire (<https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>).

## **7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Bovins, porcins, chiens et chats.

## **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Voie intramusculaire.

0,14 à 0,27 mg de bromhexine par kg de poids vif, soit 0,5 mL à 1 mL de solution pour 10 kg de poids vif pendant 5 jours, correspondant à :

Bovins :

- adultes : 25 à 30 mL
- veaux : 8 à 15 mL
- 

Porcins :

- adultes : 10 à 15 mL
- jeunes : 2 à 3 mL

Chiens : 0,5 à 3 mL

Chats : 0,3 à 0,5 mL

Conduite du traitement :

Le traitement doit durer au moins 5 jours. Il peut débuter par une administration parentérale et être poursuivi (sauf chez le bovin adulte) avec une présentation destinée à la voie orale.

## **9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

La bromhexine est un mucorégulateur. En activant la sécrétion des glandes séromuqueuses, la bromhexine tend à rétablir l'état de viscosité et d'élasticité des sécrétions bronchiques au niveau de l'arbre trachéo-bronchique.

De plus, son action expectorante favorise la mobilisation du mucus et assure un drainage bronchique efficace, améliorant ainsi le fonctionnement et le potentiel de défense du poumon.

Ces deux actions simultanées entraînent un jetage abondant et facilitent une toux productive.

La bromhexine modifie la distribution des antibiotiques dans l'organisme et accroît leur concentration au niveau de l'appareil respiratoire. Ainsi dans les études, l'administration concomitante de la bromhexine avec un antibiotique a permis d'obtenir :

- une augmentation de 44 % des concentrations d'oxytétracycline dans le parenchyme pulmonaire du veau trois heures après la dernière administration quotidienne d'un traitement de 5 jours consécutifs ;
- une augmentation d'au moins 40 % des concentrations d'oxytétracycline dans le mucus bronchique du porc et du veau sur la période de traitement ;
- une augmentation de 70 % des concentrations de spiramycine dans les sécrétions nasales de la génisse 24 heures après la dernière administration quotidienne d'un traitement de deux jours consécutifs.

## **10. TEMPS D'ATTENTE**

Bovins :

Viande et abats : zéro jour.

Lait : en l'absence de limites maximales de résidus pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les deux mois qui précèdent la mise-bas.

Porcins :

Viande et abats : zéro jour.

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ne pas conserver en-dessous de 8 °C.

Après ouverture : à conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Durée de conservation du flacon entamé : 28 jours.

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

### **Précautions particulières d'utilisation chez l'animal**

En cas d'infection primaire et /ou secondaire, l'association avec des antibiotiques doit être envisagée.

### **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux**

Aucune.

### **Gestation et lactation**

L'utilisation du médicament chez les femelles gestantes ou allaitantes sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

### **Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

La bromhexine modifie la distribution des antibiotiques dans l'organisme et accroît leur concentration au niveau de l'appareil respiratoire.

### **Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes)**

Non connu.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DE DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

## **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

## **15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**Présentations** : 1 x 100 mL.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans. Liste II.